

LE SÉNAT

Le jeudi 2 décembre 1982

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

BILL MODIFICATIF N° 2—RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. Lorne Bonnell, président du comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences, présente le rapport suivant:

Le comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences auquel on a renvoyé le projet de loi C-135 intitulé «Loi n° 2 modifiant la loi nationale sur l'habitation», a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 24 novembre 1982, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je propose que la troisième lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance, au nom du sénateur Stanbury, qui a défendu le bill.

(La motion est adoptée.)

[Français]

FINANCES NATIONALES

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)a) du Règlement, je propose:

Que le comité permanent des finances nationales soit autorisé à siéger à 3 h 30 de l'après-midi mercredi prochain, le 8 décembre 1982, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Peut-on savoir pourquoi?

L'honorable Douglas D. Everett: Honorables sénateurs, au moment de ma brève intervention concernant le budget supplémentaire (B), j'ai mentionné le discours que le gouverneur de

la Banque du Canada a prononcé devant le Men's Canadian Club de Toronto, le 29 novembre.

Le sénateur Roblin nous a ensuite déclaré que les propos du gouverneur de la Banque du Canada le préoccupaient. Il s'est demandé si nous ne pourrions pas inviter le gouverneur à venir témoigner devant le comité des finances nationales, ce à quoi j'ai acquiescé.

Le gouverneur pourrait venir à 3 h 30 mercredi prochain. Il n'est malheureusement pas libre jeudi matin à 9 heures, au moment de notre séance habituelle. C'est pourquoi nous demandons la permission de siéger en même temps que le Sénat.

● (1410)

(La motion est adoptée.)

[Français]

L'AJOURNEMENT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, je propose que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné à mardi prochain, le 7 décembre 1982, à 8 heures du soir.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, si vous me le permettez, je comprends que l'ajournement, comme d'habitude est pour mardi prochain. Je crois, toutefois, qu'il est bon de vous signaler que, non pas la semaine prochaine, mais la semaine suivante, à cause du volume d'affaires et de projets de loi qui sont devant nous ou que nous attendons de l'autre endroit, il est fort possible que nous siégions lundi soir, le 13 décembre, et même le lundi de la semaine suivante.

Quant à la législation et aux travaux à venir, je crois que le leader du gouvernement va maintenant ajouter quelques remarques.

[Traduction]

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je voudrais ajouter des précisions à ce que le leader adjoint vient de dire, car il serait utile que les sénateurs aient des renseignements de portée générale sur les travaux qui nous attendent d'ici le 22 décembre.